

SURVEILLANCE À DOMICILE D'UN TRAUMATISME CRÂNIEN CHEZ L'ADULTE

Nom et prénom du patient :

Nom du médecin :

Date :/...../.....

Vous (ou quelqu'un de votre entourage) venez d'être victime d'un traumatisme crânien d'allure bénin.

Il n'est pas nécessaire de réaliser des radiographies ou d'autres examens complémentaires, ni de poursuivre une hospitalisation.

Le retour à domicile est autorisé, accompagné d'une tierce personne pouvant assurer une surveillance pendant quelques jours.

EN CAS DE PROBLÈME OU D'INQUIÉTUDE :



Contactez votre **médecin traitant** ou appelez le **15**

DEMANDER UN AVIS SI VOUS AVEZ :

- Des maux de tête
- Des nausées ou des vomissements
- Une somnolence ou une perte de connaissance
- Des changements de comportement, tels qu'irritabilité et confusion
- Les pupilles dilatées (plus grandes que d'habitude) ou de grosseurs différentes, vision brouillée
- Des difficultés à marcher ou à parler
- Un écoulement de sang ou de liquide clair par les oreilles ou le nez
- Des convulsions (spasmes)

NOUS VOUS CONSEILLONS PENDANT QUELQUES JOURS :

- D'éviter de conduire
- De ne pas rester seul
- D'éviter tout effort violent